
Adresse du tribunal criminel du département de la Mayenne à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal criminel du département de la Mayenne à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 449;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21632_t1_0449_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

reconnoître pour le centre unique et le seul point de ralliement? ne craignez rien, restés à votre poste pour achever et consolider le bonheur de votre patrie.

Le peuple entier vous a investi de sa confiance et il n'est aucun sacrifice auquel il ne soit disposé pour repousser les attaques qui seroient dirigées contre vous. Est-il un seul français qui put manifester d'autres sentimens lorsque toutes les vertus deviennent les bases immuables de la république?

Tels sont aussi et tels seront toujours les nôtres jusqu'au dernier soupir.

Les juges, commissaire national et greffier du tribunal de Dreux.

BEAUMIER, *commissaire national*, GODARD, *greffier et 4 autres signatures*.

h

[*Le tribunal criminel du département de la Mayenne à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (42)

Liberté, Égalité, Justice, probité ou la Mort.

Representans,

Les mémorables journées des 9 et 10 thermidor ont porté le dernier coup aux despotes, et aux tirans; votre courage et votre énergie, ont dans ces jours aussi glorieux que salutaires, raffermi l'empire de la liberté et de l'égalité, sur les débris fumans du trône ensanglanté de l'hippocrite et féroce Robespierre. Ce scelerat qui sous le manteau de la vertu, cachoit l'ame la plus criminelle et le coeur le plus corrompu, a, nous le savons, des partisans et des complices; votre immortelle proclamation sera la pierre de touche qui nous les fera connaitre. En appliquant à chaque individu ce crible epuratoire, les hypocrites, les intrigans, les faux patriotes et les fripons tomberont, comme l'yvraie et les republicains purs resteront et seront conservés: ils jouiront de l'anéantissement de tous les genres de despotisme, leurs coeurs, trop longtemps comprimés demeureront ouverts, pour toujours, aux doux sentimens de la fraternité et de l'amitié pure; ralliés à la Convention nationale, et aux principes sacrés qu'elle dicte à la France regenerée, ils eprouveront avec enthousiasme, que le bonheur dont ils jouiront est le fruit de la vertu et de la probité.

Continués, Representans, de bien meriter de la patrie; vous etes encore necessaires pour mettre la dernière main aux triomphes glorieux de la Republique, et à l'anéantissement complet de ses ennemis interieurs, par le gouvernement revolutionnaire. Restés à votre poste, nous vous en conjurons, la France entiere n'est qu'un eco qui repete sans cesse le même voeu.

Vive la liberté, l'égalité! vive la Republique une et indivisible.

Vive la Convention nationale.

Du 26 vendémiaire an 3^e republicaine. Le projet de la presente adresse a été présenté par le president et l'accusateur public du tribunal qui l'a adoptée, et a arrêté qu'elle sera transcrite sur le registre des delibérations et que après en sera adressé, incessamment à la Convention nationale.

Sous signés au registre, Baptiste, president, Coignard, Briqueville et Gassati, juges, Midy, accusateur public et Bezier, greffier, Landelle et Brochard, huissiers du tribunal.

Pour copie conforme au registre.

BAPTISTE, *président*, MIDY, *accusateur public*, BEZIER, *greffier*.

i

[*Le président du département de l'Hérault au citoyen président de la Convention nationale, Montpellier, le 5 brumaire an III*] (43)

Au citoyen président de la Convention nationale,

L'administration du departement de l'Hérault a deliberé qu'il serait fait une adresse à la Convention nationale sur les principes qu'elle a proclamés par la sienne au peuple français: tu la trouveras ci-jointe; je te prie de la mettre sous les yeux de la Convention.

Salut et fraternité.

SOUDAN, *président*.

[*L'administration du département de l'Hérault à la Convention nationale, Montpellier, le 4 brumaire an III*] (44)

Representans

Les principes que vous avez proclamés dans votre adresse au Peuple français ont toujours été la regle de la conduite du département de l'Hérault; Liberté, égalité, unité, indivisibilité de la République, voila le but de nos travaux; attachement inviolable à la Convention nationale, guerre implacable aux fripons, aux intrigans, aux faux patriotes, voila notre tache, et nous la remplirons. Representans, votre énergie renversera les trônes; votre sagesse consolidera la Republique. Restés à votre poste, l'interet de la patrie le demande, et le bonheur du peuple en depend.

SOUDAN, *président*, BOUGETTE, *secrétaire général et 5 autres signatures*.

(42) C 324, pl. 1392, p. 9.

(43) C 324, pl. 1392, p. 5.

(44) C 324, pl. 1392, p. 8.